

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres dont le conseil communautaire est composé : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Fraternité à Saint-Pierre le Moûtier en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Didier RENARD, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, Gustave LEDEE, Isabelle CAQUET, Gilles BOUCHARD, Fabrice BARLE, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Martine LIVROZET, Pascal TISSERON, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.

Absents excusés avec délégation : Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné E. BERNARD), Adrien AUFEVRE (pouvoir donné à G. BOUCHARD), Sylvie BOULET (pouvoir donné à F. BARLE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Claude BEGUIGNOT (pouvoir donné à D. MENEZ)

Absents excusés : Joël DUBOIS, David VERRON, Pierre BILLARD, Lucie PILORGE.
Monsieur Pascal TISSERON a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la commune de Saint-Pierre le Moûtier pour le prêt de la salle.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 5 décembre 2024 est adopté.

ACCORD DE PRINCIPE POUR LE FINANCEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une délibération de principe de chaque EPCI est attendue avant la fin d'année sur la participation au financement du pacte territorial FRANCE RENOV' à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le coût global pour les 3 années est estimé à 250 000 €. L'ANAH prend en charge la moitié du coût, soit 125 000 €. Les 125 000 € restant sont à répartir entre les EPCI nivernais, au prorata du nombre de résidences principales du parc privé par territoire. Pour la CCNB, cela représente environ 4 000 € / an. Cette somme est la somme maximum, car le budget a été conçu sans l'aide de la Région, qui n'a pas encore été sollicitée.

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire les élus ont décidé de surseoir à la décision.

Mais après appel du sous-préfet, il est attendu qu'une décision ferme soit prise par l'EPCI avant la fin de l'année. Il est à nouveau redit que la somme sollicitée n'est pas destinée à financer des travaux, mais a pour objectif le financement des agences France Renov' (Agence Locale de l'Energie), qui apportent conseils aux particuliers sur les travaux à entreprendre et l'aide technique pour mobiliser les aides existantes.

Il est à noter que les EPCI voisins ont répondu favorablement (CC Sud Nivernais / CC Cœur de Loire / CC Loire et Allier).

La participation financière vise à maintenir un service utile aux administrés. Sans l'appui financier de notre EPCI, les habitants de notre territoire risquent de ne plus bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation.

Monsieur RATEAU demande s'il existe des permanences délocalisées.

Monsieur le Président répond par la négative mais propose à ce que cela soit demandé. Cette requête a été exprimée par d'autres EPCI (CCLA notamment).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 2 voix contre :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour participer financièrement au pacte territorial France Renov' selon la clé de répartition proposée par le Service Aménagement Urbanisme et Habitat de la DDT (Préfecture), soit au taux de 2,66 % ;
 - **DEMANDE** à ce que cette participation soit revotée chaque année ;
 - **RÉCLAME** la liste des bénéficiaires de chaque territoire ;
 - **SOUHAITE** la mise en place de permanences sur les EPCI ;
 - **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU RÉSEAU « INITIATIVE NIÈVRE »

Monsieur le Président rappelle le rôle de l'association « Initiative Nièvre ». Elle a pour vocation d'aider à la création, à la reprise et au développement d'entreprises par l'octroi de prêts à 0% couplés avec des prêts bancaires. L'objectif est de consolider les fonds propres du porteur de projet afin de lui faciliter l'accès aux financements bancaires, et de conforter la trésorerie de départ de l'entreprise. L'association travaille en collaboration et complémentarité avec les autres structures d'accompagnement. Elle agit sur l'ensemble du département et notamment sur le territoire de la CCNB depuis 2022.

Depuis 2022, 6 entreprises du territoire ont pu bénéficier d'une aide.

La convention de partenariat avec la CCNB se termine à la fin de l'année. Afin de maintenir le soutien à cet outil destiné à aider les créateurs et repreneurs de petites entreprises, il est proposé de renouveler l'adhésion de l'EPCI au réseau. Pour se faire, il convient d'approuver la signature d'une nouvelle convention pour la période triennale à venir (2025-2027). Les conditions restent inchangées : le soutien de la collectivité est à consentir moyennant une cotisation annuelle fixée à hauteur de 0,20 €/habitant. Ainsi, la participation de la CCNB au budget de fonctionnement d'Initiative Nièvre à hauteur de 1 074 € annuels à compter de 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion à l'association « INITIATIVE NIÈVRE » pour les années 2025-2026-2027 ;
- **APPROUVE** la signature de la convention portant sur le versement d'une subvention à Initiative Nièvre pour les années 2025-2026-2027 ci-annexée ;
- **ACCEPTE** la participation de la CCNB au budget de fonctionnement d'Initiative Nièvre à hauteur de 1 074 € annuels à compter de 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2025.

QUESTIONS DIVERSES

ÉLÉMENTS – PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE ZA CHANTENAY

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société Eléments qui a obtenu l'accord pour le permis de construire d'un parc photovoltaïque sur la ZA de Chantenay-Saint-Imbert fait face à surcoût des travaux à consentir. EN effet, à l'obtention de ce PC, ENEDIS a pu fournir un devis à la société pour le raccordement au poste de Saint-Parize le Châtel, le poste de Saint-Pierre le Moûtier étant saturé. Le surcoût est de 948 000 € (entre le prévisionnel et le devis reçu). La société demande à ce que l'ensemble des parties consentent à un effort sur les loyers attendus.

Pour information, est distribué le tableau des propositions faites par la société à la collectivité, au SYCTOM, à la mairie et aux propriétaires privés. Pour la CCNB la promesse de bail signée en 2021 stipulait un loyer annuel fixe de 21 758 € pour 32 années. 3 propositions sont faites à la CCNB :

CCNB	PDB signée 2021	Années 1 à 32 :	21,758 k€
	Solution 1 proposée ELEMENTS :	Années 1 à 5 :	7,82 k€
		Années 6 à 32 :	21,758 k€
	Solution 2 proposée ELEMENTS :	Années 1 à 10 :	14,79 k€
		Années 11 à 32 :	21,758 k€
	Solution 3 proposée ELEMENTS :	Années 1 à 32 :	19,582 k€

Monsieur BOUCHARD déclare que la 3^{ème} proposition est la plus entendable. Cela équivaut à la perte de 2 000 € de recettes par an. Il faut voir aussi les recettes fiscales dont va bénéficier l'EPCI. Pour la municipalité, il y a aussi la taxe d'aménagement qui sera perçue en complément de la somme annuelle de 5 000 € négociée.

Monsieur le Président consent que ce sont le SYCTOM et les privés les plus impactés par l'effort demandé.

Monsieur RENARD rappelle que le Comité syndical se réunit le lendemain. Il conviendra de voir ce que les délégués décideront.

OFFICE DE TOURISME SAINT PIERRE- MAGNY-COURS

Monsieur RATEAU souhaite avoir un retour suite au mail reçu par le Président de l'Office de Tourisme de Saint Pierre Magny Cours annonçant sa démission à compter du 31 décembre 2024.

Monsieur le Président confirme cette information qui a été annoncée lors du dernier conseil d'administration (9 décembre). Thierry SUGIN a expliqué avoir fait le tour de cette fonction et a déclaré avoir d'autres projets. On peut déplorer son départ précipité et lui reprocher de n'avoir pas rechercher un successeur, d'autant qu'il n'y a plus de vice-président ni de secrétaire... Pour autant, il part en laissant des finances saines. Il a également dû faire face à quatre années difficiles, en raison de l'arrêt maladie de la directrice. On peut souligner également son investissement dans la mise en place de l'Office « Hors les Murs »...

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Monsieur BARLE informe l'assemblée s'être rendu à Orléans pour assister au dernier comité syndical de l'EPL. A été évoqué les problèmes budgétaires rencontrés par le syndicat. Il manque 500 000 € pour équilibrer le budget 2025. On peut espérer que les EPCI ne soient pas mis à contribution.

Monsieur le Président dit que les aides de l'Etat sur les Agences de l'Eau ont été drastiquement réduites. Or, les agences de l'eau sont les gros financeurs de l'EPL...

Monsieur BARLE ajoute que la vente des maisons de l'EPL sur les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay a également été évoquée. La vente des domaines de Barbarin et Chaume a été approuvée. Il reste à savoir si les communes souhaiteraient racheter les maisons qui sont sur leur périmètre.

Monsieur VALLOT répond que la commune de Chantenay-Saint-Imbert n'a pas envie de racheter des maisons en ruine...

EAU/ASSAINISSEMENT

Monsieur BOUCHARD déclare que la taxe pollution et modernisation est remplacée par quatre redevances, trois sur l'eau et une sur l'assainissement et vont impacter les différents budgets en 2025.

SIMI 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée s'être rendu avec M. BOUCHARD au SIMI à Paris le mercredi 11 décembre où ils ont retrouvé l'agent de développement présente sur le stand collectif des EPCI Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire. Il a été constaté une affluence moins importante que l'année précédente.

Madame BOUDEAU confirme que le stand a été moins fréquenté qu'en 2023. La localisation du stand mutualisé de l'AER, dans un renforcement du niveau 2 a été à nouveau déplorée par les personnes présentes... Pour autant, une cinquantaine

de contacts ont été recensés. Parmi ceux-ci, on note des prospects en recherche de biens immobiliers de standing pour développement d'hôtelleries de luxe, des prospects pour investisseurs sur des parcelles de grandes superficies (20 ha minimum). Les demandes sont liées à la logistique ou les énergies renouvelables. Des développeurs de bornes de recharges électriques ont été rencontrés, aucun ne propose de stations-service. Beaucoup de prospects sont des commerciaux qui viennent vendre des prestations de services (ex : logiciels pour étudier la consommation énergétique des bâtiments ; architectes ; agences de communication) Une réunion bilan est prévue à la rentrée et des rencontres seront programmées avec les profils intéressants.

La séance a été levée à 19 h 47.

Le secrétaire de Séance,
Pascal TISSERON

Le Président de la CCNB,
Yves RIBET